

36/

//_E PREMIER MINISTRE

//_ -)_

///)///_ ESSIEURS LE MINISTRES D'ETAT, MINISTRES,
SECRETAIRES D'ETAT ET CHEFS D'ENTREPRISES PUBLIQUES.

O B J E T / : Recensement des logements administratifs.

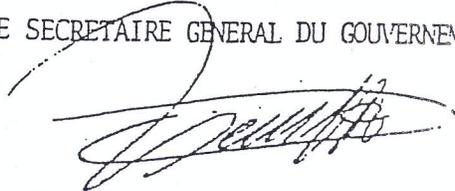
II II II II II

Messieurs les Ministres d'Etat, Ministres, Secrétaires d'Etat
et Chefs d'Entreprises Publiques sont informés qu'il a été décidé de
recenser tous les logements administratifs vacants ou occupés à titre
personnel par des agents publics ou des personnes privées.

En conséquence les départements ministériels, les collecti-
vités publiques locales, les établissements publics, les offices, les
sociétés nationales et les entreprises publiques figurant sur les listes A, B et C objet
du décret n° 85-1011 du 31 Dec. 1985, sont invités à communiquer au Premier
Ministère (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction
Publique) avant le 10 Décembre 1987 le relevé des logements en question,
sur un tableau dont modèle est annexé à la présente circulaire.

POUR LE PREMIER MINISTRE

/_E SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT


//_igné : Hassine CHERIF

LEVE DES LOGEMENTS ADMINISTRATIFS

ADMINISTRATION OU ORGANISME

N°	Etat descriptif du logement (consistance, adresse.....)	Situation juridique (droit de 1°Administration ou 1°Organisme, pleine propriété, location affectation ...)	Occupant du logement (Nom, grade, fonction, titre...)	Observations
1				
2				
3				